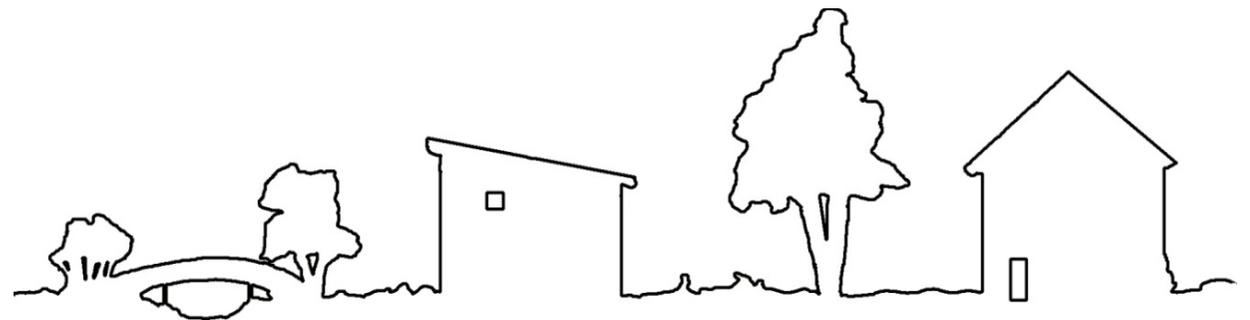


# *Commune de Saint Gildas de Rhuys*



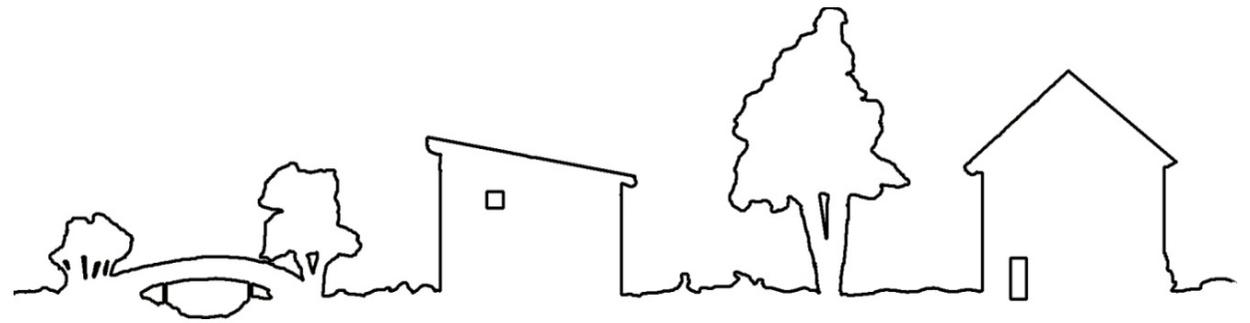
## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Dossier de consultation de la  
Commission  
Départementale des Sites**

EOL

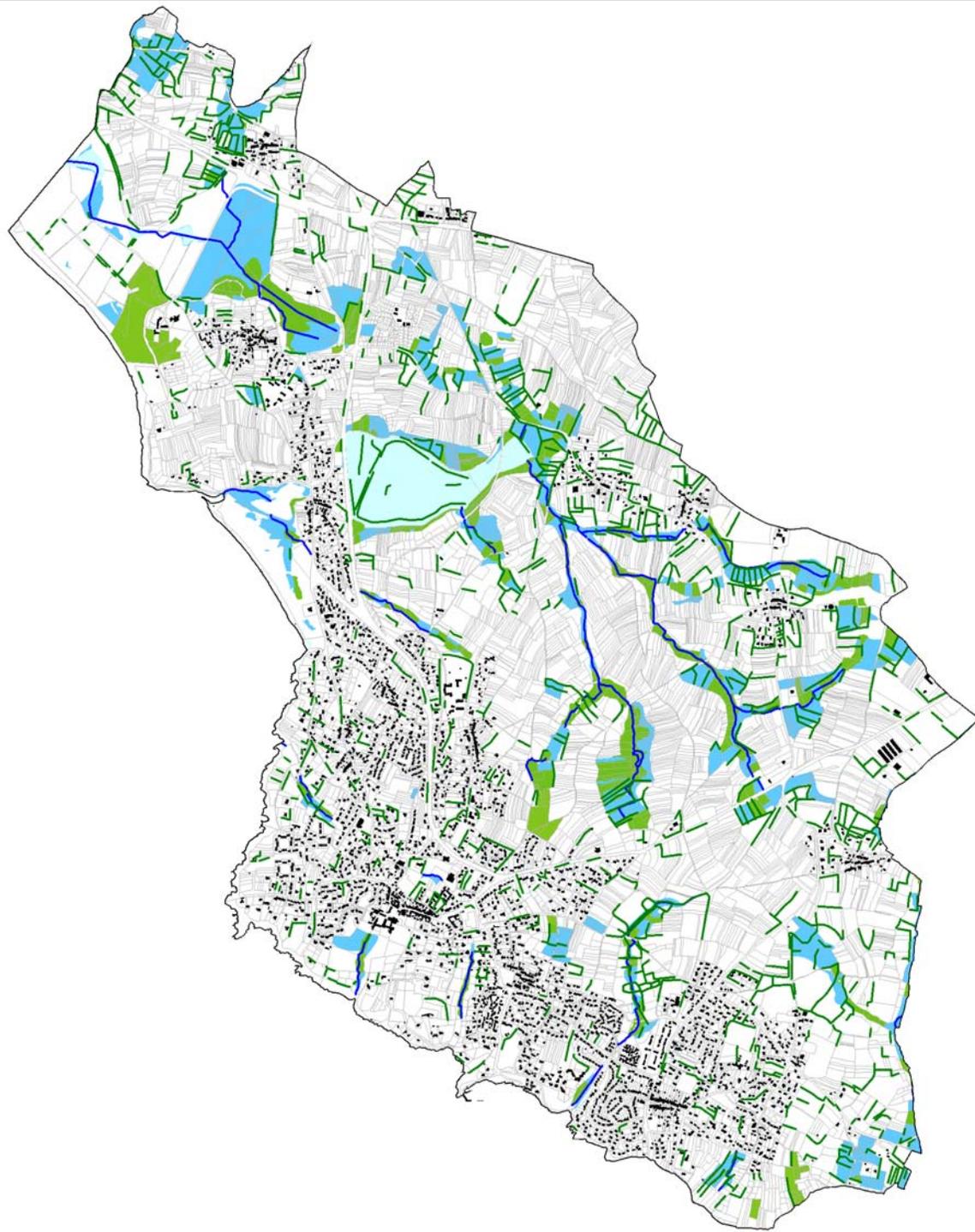


Avril 2012

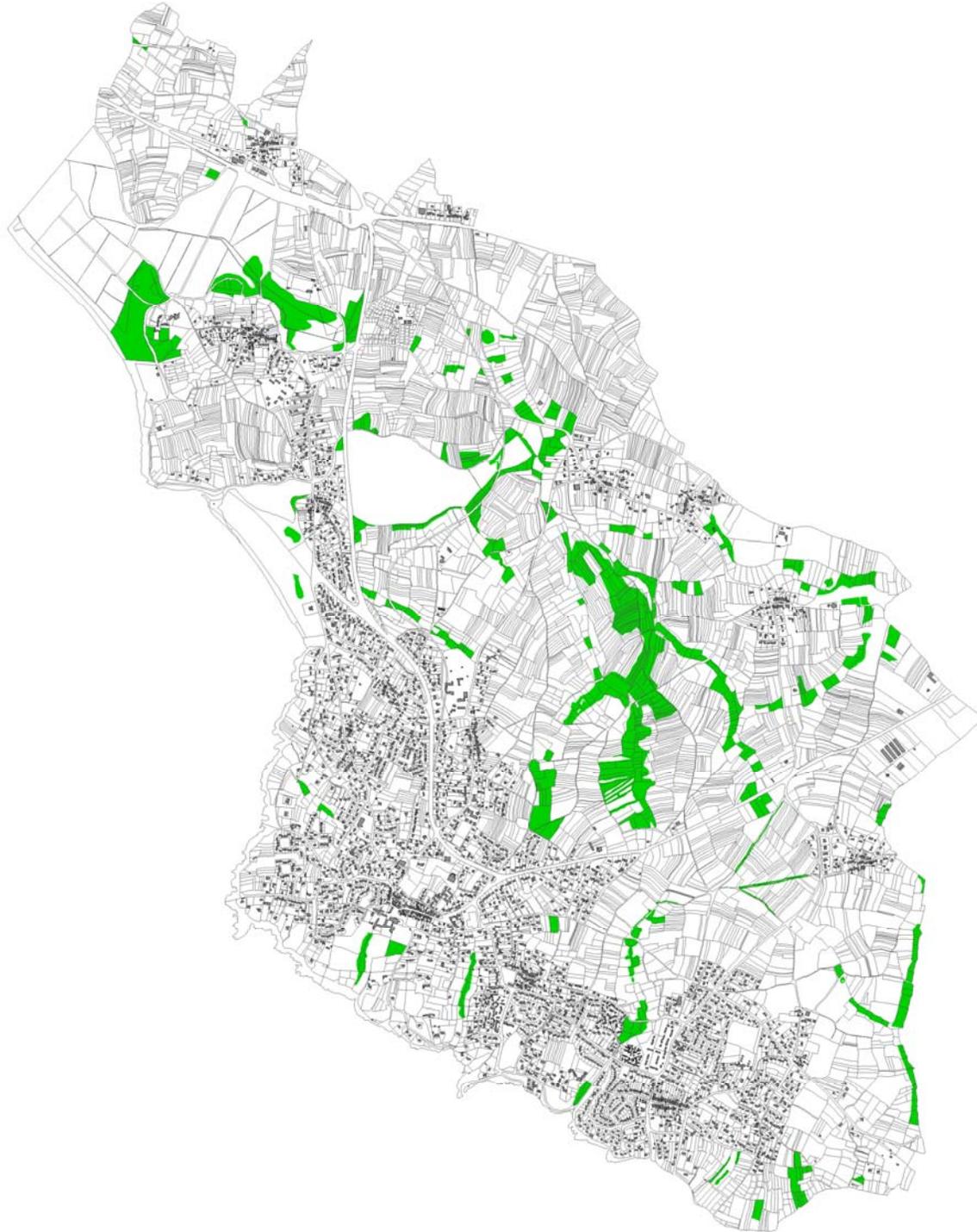


# Introduction

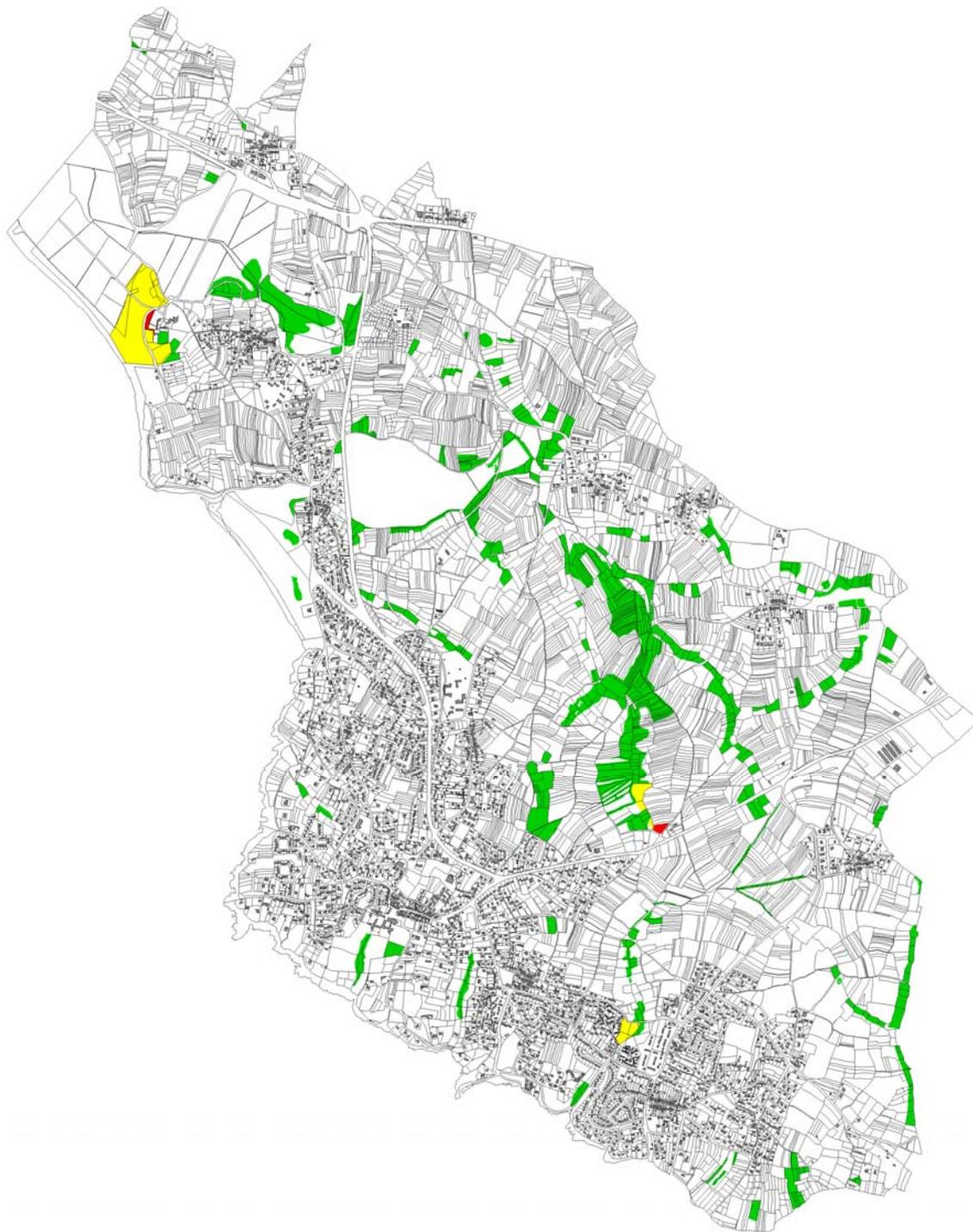




-  Bois recensés sur la commune (*travail réalisé sur orthophotoplan et complété de visites sur le terrain*).
-  Haies recensées sur la commune (*travail réalisé sur orthophotoplan*).
-  Cours d'eau recensés par l'inventaire des zones humides et des cours d'eau.
-  Zones humides recensées par l'inventaire des zones humides et des cours d'eau.
-  Plans d'eau, mares, étangs



Bois classé en EBC dans le  
projet de PLU .  
**94 Ha 08**



Bois classé en EBC au POS  
et maintenu dans le PLU  
**10 HA 51**

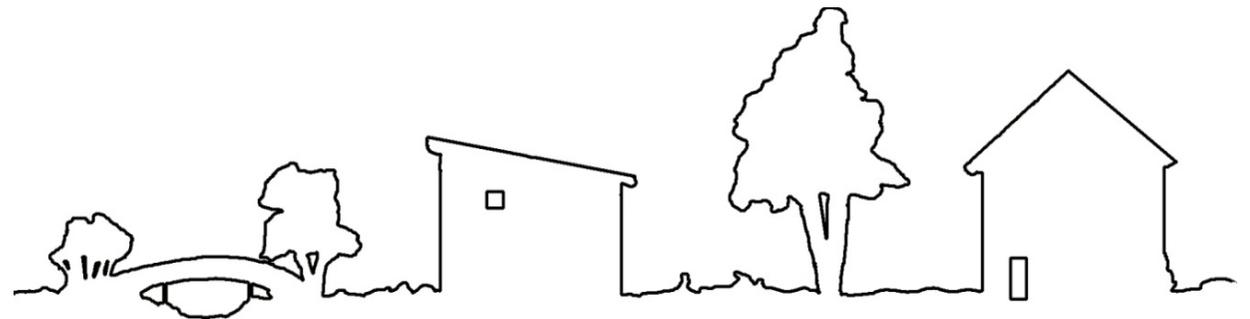


Bois classé en EBC au POS  
et supprimé dans le PLU  
**0 HA 51**



Bois non classé au POS et  
classé en EBC au PLU  
**83 HA 57**

Les EBC prévus au PLU totaliseront 94,08 ha, contre 11,02 ha au POS. Cela représente une progression de **735,7%** des bois classés.



## Les EBC supprimés



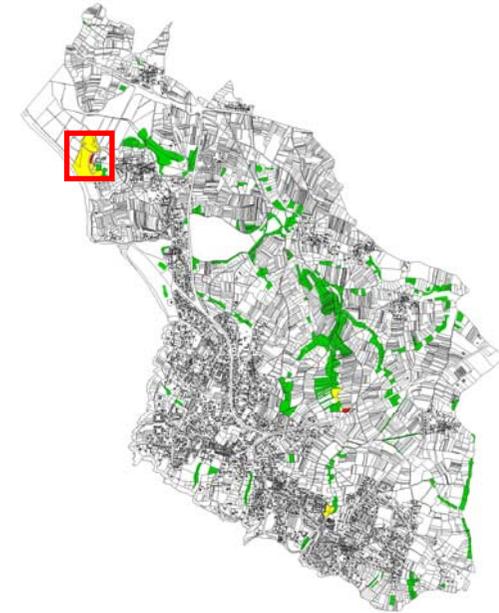


MAUVAIS ETAT DU BOISEMENT : -0,25 ha

7



 Bois classé en EBC au POS  
et supprimé dans le PLU



***Justification*** : mauvais état des arbres : des pins et des cuprecuss malades qui menacent la sécurité publique

Suppression pour 0,25 ha



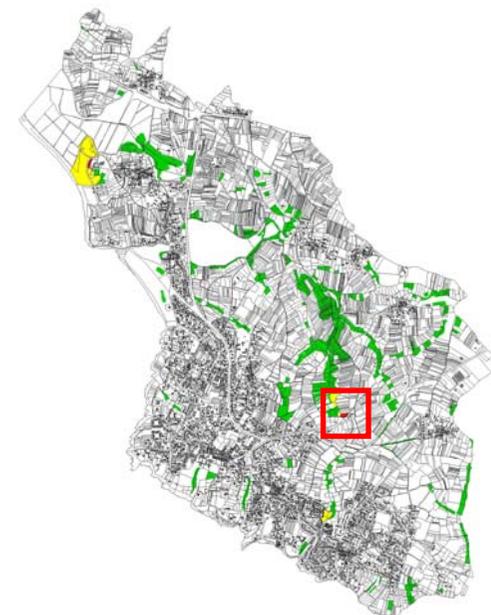


ABSENCE DE BOIS SUR LE TERRAIN : -0,25 ha

8



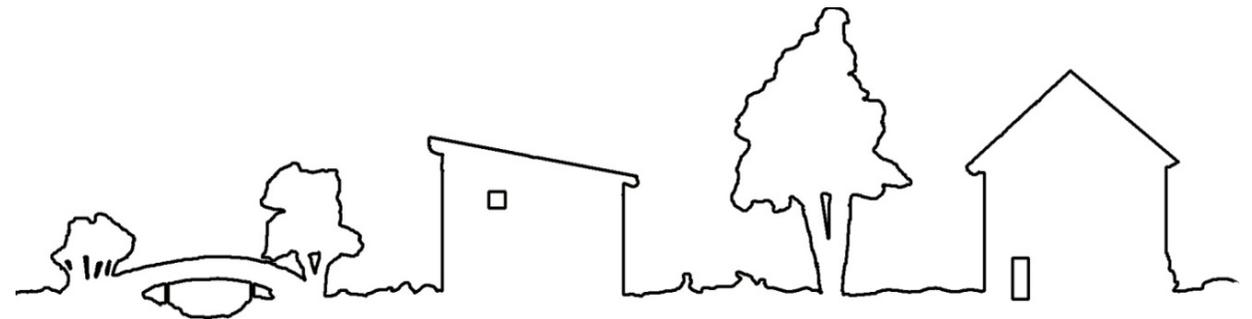
-  Bois classé en EBC au POS et maintenu dans le PLU
-  Bois classé en EBC au POS et supprimé dans le PLU
-  Bois non classé au POS et classé en EBC au PLU



**Justification** : il n'y a pas de boisement, seulement une friche.  
Cet espace est intégré à la future zone d'activités.

Suppression pour 0,25 ha





## Les EBC ajoutés





Le projet de PLU prévoit le classement en EBC de 83,57 ha de bois non classés au POS.

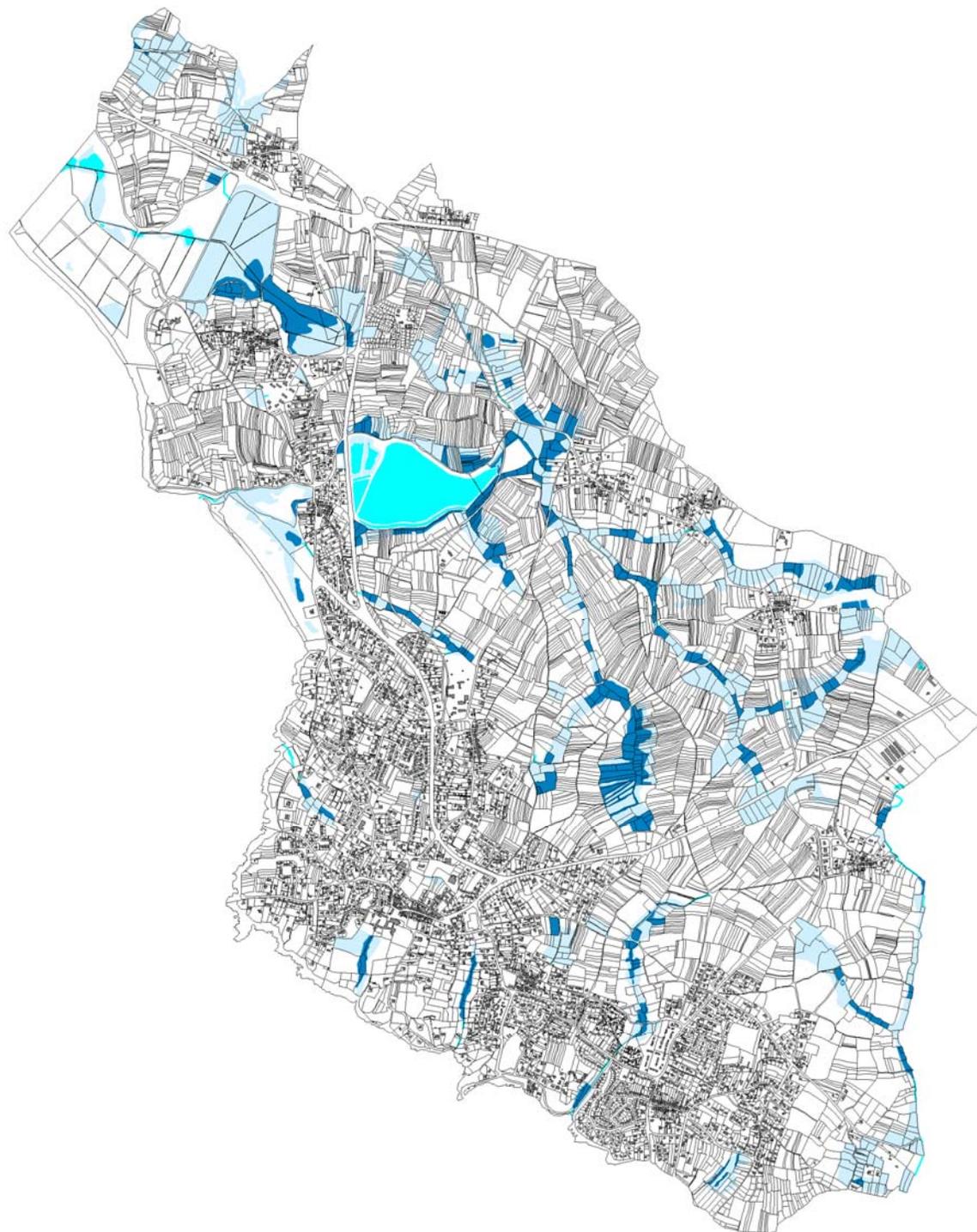
Les élus souhaitent classer ces bois en EBC pour différentes raisons.



## Les bois hygrophiles : + 51,13 ha

11

Un grand nombre de bois ont été inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides et cours d'eau. Il s'agit de bois hygrophiles, composés notamment de saules, d'aulnes, de frênes ou de bouleaux. Ces bois feront l'objet d'un classement en zone humide dans le PLU de Saint-Gildas (Nzh), classement qui interdit l'exhaussement et l'affouillement, mais ne protège pas des abattages et défrichements. C'est pourquoi, afin de garantir le maintien de ces bois, qui jouent un rôle épuratoire et présentent un intérêt pour la biodiversité, la commune souhaite les classer en EBC.



-  Bois hygrophiles
-  Zones humides
-  Plans d'eau, mares, étangs



## Les friches : + 16,41 ha

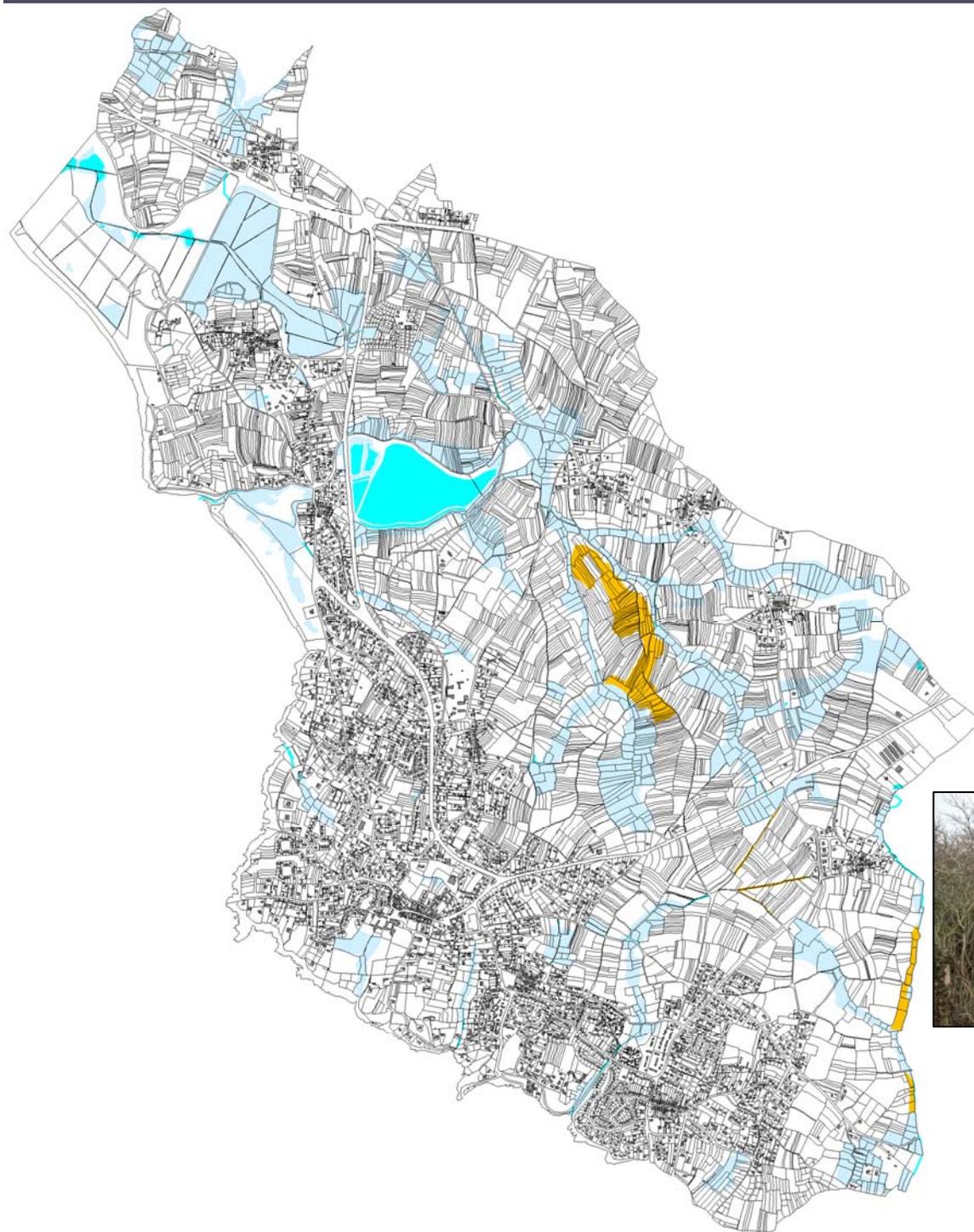
12

D'autres espaces proposés au classement en EBC sont des friches ou post-friches identifiées dans le cadre d'une étude sur la valeur agronomique des terres menée par la chambre d'agriculture du Morbihan. Les friches, en l'absence d'une action de l'homme, évoluent naturellement vers des boisements d'abord à strate arbustive, avant de se transformer en bois. La commune a décidé de classer en EBC les friches inscrites dans la trame verte et bleue, et susceptibles de jouer un rôle dans la circulation des espèces, et la qualité de l'eau.

Ainsi une belle friche à faible valeur agronomique et comprise dans la trame verte et bleue au centre de la commune est ajoutée.

De même, une friche longeant le cours d'eau situé au Sud-Est de la commune est classée.

Enfin, une bande en friche de 5m de part et d'autre de chemins ruraux dans un secteur à plus fort potentiel agronomique est classé afin de préserver des corridors écologiques tout en permettant la réimplantation de l'agriculture.



-  Friches agricoles
-  Zones humides
-  Plans d'eau, mares, étangs



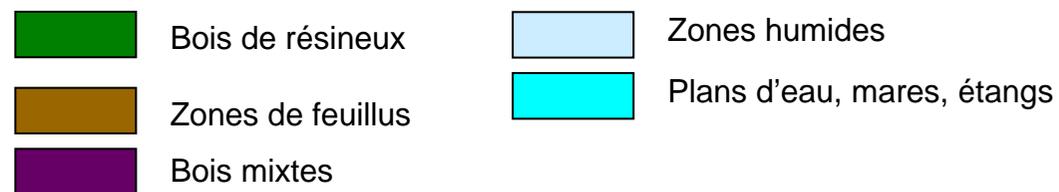
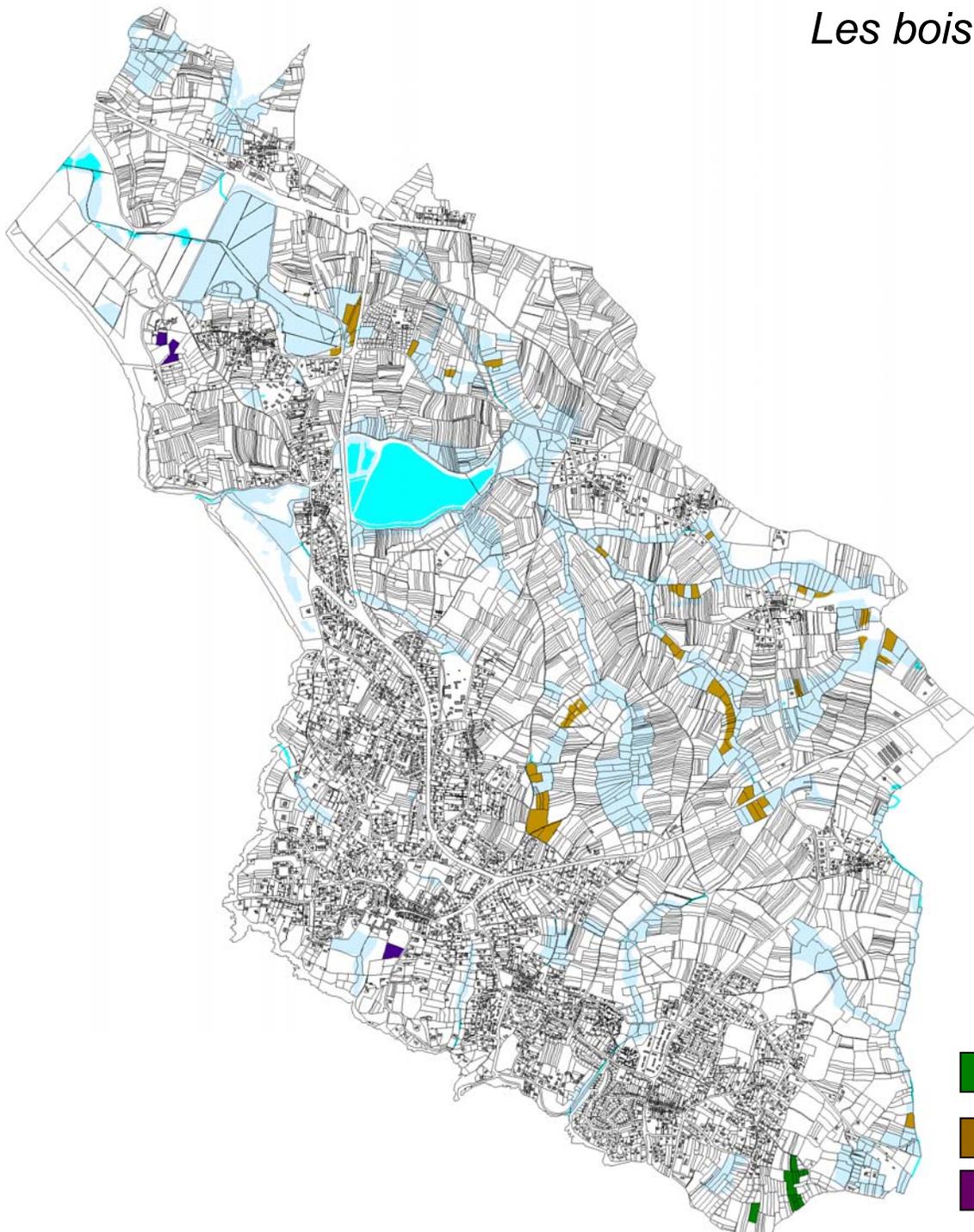
## Les bois de résineux, de feuillus et mixtes : + 51,13 ha<sup>13</sup>

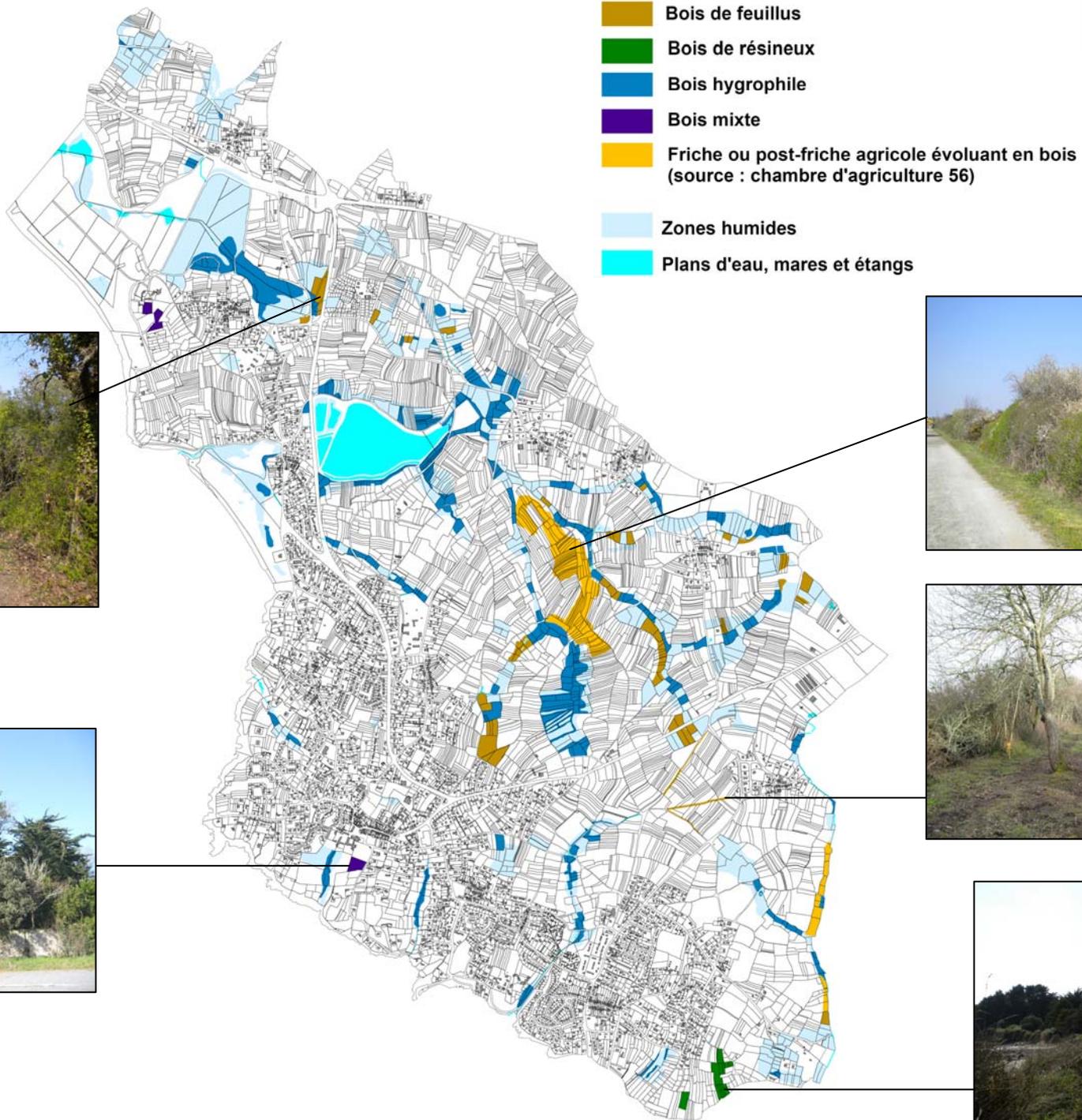
Une autre partie des bois proposés au classement ont été identifiés dans le cadre d'un repérage orthophotos et d'un inventaire de terrain. Il s'agit de bois de feuillus, de bois de résineux ou de bois mixtes. Ces derniers sont présents dans des parcs et jardins privés, et composés de pins et cuprecuss, mais également d'érables, de chênes, de noisetiers. Ils ont surtout un rôle en matière de paysage, mais également en matière de circulation des espèces végétales et animales.

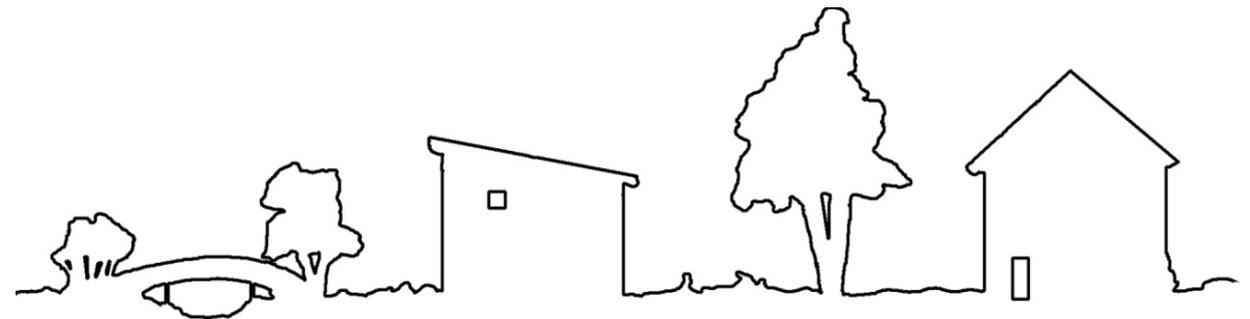
Bois de feuillus : 12,56 ha

Bois de résineux : 2,07 ha

Bois mixtes : 1,39 ha







## Les EBC maintenus



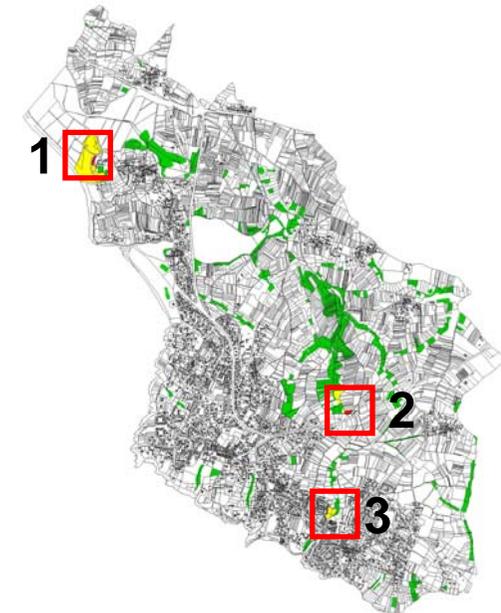


Le POS de Saint-Gildas-de-Rhuys ne compte que 3 grands ensembles boisés classés en EBC. Ceux-ci sont maintenus, même si les 3 voient leur périmètre remanié, soit par un ajout, soit par un retrait.

Au final, la surface maintenue représente 10,51 ha, sur les 11,02 ha que comptait le POS.



Bois classé en EBC au POS  
et maintenu dans le PLU



**Justification** : pas de changement de l'état de ces espaces, qui participent à la trame verte et bleue.

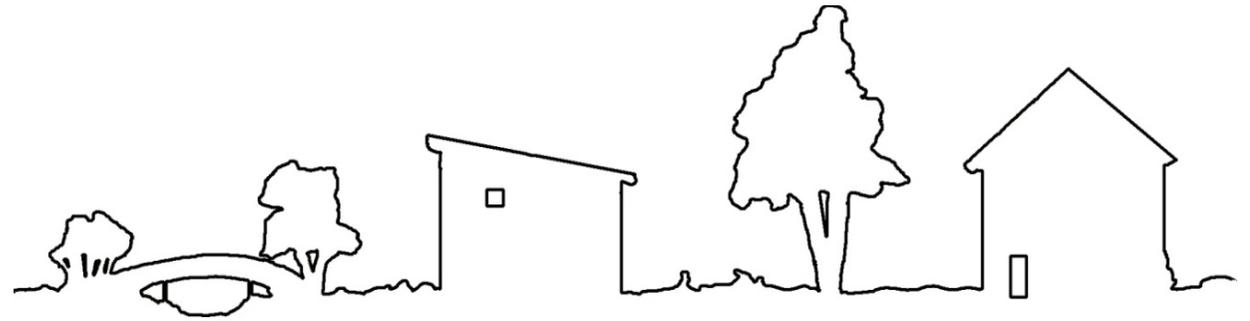
L'EBC n°1 est un bois de pins et chênes verts. L'EBC n°2 est mixte et composé d'espèces hygrophiles, et d'autres feuillus (chênes robustes notamment). Enfin, l'EBC n°3 est composé pour partie d'un parc aménagé et pour partie d'une saussaie marécageuse.

N°1 : maintien pour 8,57 ha

N°2 : maintien pour 0,84 ha

N°3 : maintien pour 1,10 ha





**Conclusion**





La validation de cette proposition de classement en EBC aura des impacts positifs :

- Sur le paysage, en inscrivant durablement les boisements dans le territoire
- Sur la trame verte et bleue, en permettant de préserver les corridors écologiques et ainsi en permettant la circulation des espèces, et donc en favorisant la biodiversité
- Sur la qualité de l'eau, en s'assurant du maintien du rôle épuratoire joué par les boisements en bordures de cours d'eau.

Le projet de PLU permettra une progression des EBC de 735,7%, passant de 11,02 ha dans le POS en vigueur à 94,08 ha.

